

blable ? (Applaudissements). Mais nous n'avons pas cette loi et voilà pourquoi, en une seule année, 1902, de l'aveu du premier-ministre, près d'un demi million de piastres, en bois de pulpe, a pris le chemin des Etats-Unis. Après cet aveu involontaire qui détruit toute sa prétention, un autre aveu s'impose s'il est sincère, c'est de confesser que sa politique forestière est mauvaise. (Applaudissements).

Où nous conduit cette mauvaise politique ?

Je n'hésite pas à dire qu'elle nous place dans une position désavantageuse. Elle prend notre richesse forestière pour aller la développer à l'étranger, et, sauf le trésor provincial, qui y trouve un moyen de tromper le peuple sur notre véritable situation financière, ce qui est déjà un mal au point de vue de la politique générale, elle ne procure aucun avantage à l'industrie canadienne. Au contraire, elle favorise une concurrence contre nous. Convertie en pulpe ou papier, la matière canadienne devenue produit américain, va sur les marchés étrangers lutter contre notre pulpe et notre papier, approvisionner ceux-ci au détriment des produits exclusivement canadiens. Elle nuit encore à ceux qui ont placé des capitaux dans des entreprises, encouragés par cette taxe de \$1.90 qu'ils avaient raison de croire permanente, après les déclarations du ministre des Terres dans ses rapports, la déclaration du cabinet Marchand dans le discours du trône de 1900, et l'adoption de la même politique aux élections générales de 1900. J'affirme qu'il y a actuellement des industries qui périssent comme conséquence de cette politique qui donne aux fabricants étrangers les mêmes avantages. Je regretterais beaucoup un dénouement fatal, et pour ceux qui sont intéressés dans de telles entreprises, et pour le discredit qui en rejallirait sur la province.

La valeur que nous perdons

Cette politique prive encore nos ouvriers d'un travail considérable et rémunérateur dont bénéficieraient les

affaires en général. En un mot nous perdons toute la différence entre la valeur de la matière première et son produit fabriqué. Quelle est cette valeur ? Il est difficile de la fixer au juste, mais il est certain qu'elle est considérable. Le tableau suivant indiquant la quantité de bois de pulpe coupée sur les terres publiques depuis quinze ans, démontre un fait important :

ANNEES

CORDES

1888.—Bois à pulpe	471
1889.—(Bois à pulpe, cèdre et pin.)	1,587 7-8
1890.—Bois à pulpe et fuseaux.	9,707 1-2
1891 do	6,184 6-32
1892 do	6,783 1-2
1893.—(Bois à pulpe, cèdre et pin.)	1,587 7-8
1894.—(A pulpe et fuseaux).	7,282 1-2
1895.—(A pulpe).	7,111 7-10
1896.	11,778 3-4
1897.	4,015
1898.	4,451 1-2
1899.	3,806 3-8
1900.	6,926
1901.	2,938
1902.	260,194

Ces chiffres pris dans les rapports du Commissaire des Terres, peuvent ne pas être complets, mais ils prouvent suffisamment que nous sommes maintenant en pleine prospérité de l'industrie, puisqu'en 1902 il a été coupé sur les terres publiques 260,194 cordes. La province de Québec devient rapidement le rendez-vous de tous les fabricants de pulpe en quête de matière première, et l'on peut dire, sans exagérer, que la province de Québec a fourni, l'an dernier, 400,000 cordes de bois de pulpe aux Américains, car il ne faut pas oublier qu'une partie du bois exporté provient de terres de particuliers. Nous sommes le centre d'approvisionnement et la tendance de l'acheteur est de venir ici parce que notre bois possède des qualités supérieures. En voici une preuve que j'emprunte encore au gouvernement dans la brochure qu'il a fait préparer pour être distribuée à l'exposition universelle de Paris, en 1900 :